



L'Autorité financière des Premières Nations franchit le cap des 2 milliards de dollars en financement destiné aux gouvernements des Premières Nations avec l'émission de sa 10^e débenture

Pour diffusion immédiate

Westbank, Colombie-Britannique (le 23 janvier 2024) – L'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) a maintenant dépassé le cap des 2 milliards de dollars accordés en prêts à ses membres, garantissant ainsi que 25 Premières Nations à travers le Canada puissent accéder à 356 millions de dollars pour répondre à leurs priorités communautaires, qui incluent les services de garde, le logement, et la création d'emplois.

« Être la première institution dirigée par les Premières Nations au Canada à atteindre le cap des 2 milliards de dollars en 10 débentures signifie que nos membres emprunteurs sont en mesure de mieux répondre aux priorités de leurs communautés », a déclaré Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN. « Le taux de prêt aux membres de l'AFPN est de 4,28 %, soit **2,92 % de moins que le taux préférentiel bancaire**, ce qui permet à nos membres de construire aujourd'hui les infrastructures qui leur sont essentielles, à la fois sur et hors réserve. »

Depuis sa création, l'AFPN a lancé avec succès des programmes de prêts à court et à long terme pour ses membres, a reçu plusieurs relèvements de notation, a connu une croissance exponentielle de ses effectifs, et, plus important encore, est devenue autosuffisante, ne s'appuyant plus sur des financements extérieurs.

Cette récente débenture, qui prendra juridiquement effet le 24 janvier prochain, soutient des opportunités axées sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et est en alignement avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, incluant du logement sur réserve à Cook's Ferry en Colombie-Britannique, la construction d'une épicerie à Glooscap en Nouvelle-Écosse, et la modernisation de l'usine de traitement des eaux usées des Mississaugas de Scugog Island, en Ontario. Depuis l'émission de la première débenture en 2014, les projets financés par l'AFPN ont permis la création de près de 20 000 emplois, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au sein de multiples réserves.

Un exemple de projet ayant créé des emplois et amélioré la qualité de vie au sein des réserves est l'accord historique d'un milliard de dollars conclu en 2020 pour la vente de Clearwater Seafoods à une coalition de Premières Nations Mi'kmaq, en partenariat avec Premium Brands of British Columbia. Il s'agit du plus important investissement dans l'industrie des produits de la mer ayant jamais été fait par un groupe autochtone au Canada.

Le Chef et président de la direction de la Première Nation de Membertou à Una'ma'ki (Cap-Breton, N.-É.), Terry Paul, ainsi que les six autres communautés mi'kmaq de la 10^e débenture, utiliseront l'argent pour refinancer le prêt de Clearwater Seafoods et sont profondément reconnaissants envers l'AFPN.

« Cet accord transformationnel, qui prend racine dans la réconciliation économique pour les propriétaires, n'aurait pas été possible sans l'AFPN. Leur équipe est très avant-gardiste et partage la vision que nous avons dans nos communautés », a déclaré Chef Terry Paul.

« Il est évident que l'AFPN est considérée comme une source financière de confiance pour les communautés des Premières Nations partout au Canada », a déclaré Warren Tabobondung, Chef de la Première Nation de Wasauksing en Ontario et président du conseil d'administration de l'AFPN. « Je suis fier que 356 Premières Nations soient désormais assujetties à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, soit plus de 50 pour cent de toutes les communautés des Premières Nations au Canada, et que 167 d'entre elles aient complété le processus pour devenir membre emprunteur. »

En juin 2023, des modifications législatives à la loi en vertu de laquelle l'AFPN opère ont été approuvées, permettant à l'AFPN d'élargir les opportunités offertes à ses membres emprunteurs.

Pour en savoir davantage sur la 10^e débenture de l'AFPN, veuillez visiter le <https://www.fnfa.ca/fr/qui-sommes-nous/medias/> ou téléphoner au 250-768-5253.

-30 -

À propos de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN)

L'AFPN est un organisme à but non lucratif qui fournit des services de financement, d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations qui adhèrent volontairement à la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (la Loi). L'AFPN a reçu la sanction royale en vertu de la Loi en 2005.

Demandes des médias :

Naomi Mison, AFPN
Responsable des communications
250-768-5253
nmison@fnfa.ca